239 S25

LA HARANGVE DV COVRIER EXTRAORDINAIRE ENVOYEE PAR N. S. P. LE PAPE à la Reine Regente.



A PARIS,
Chez Guillaume Saſſier, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, ruë des Cordiers, proche Sorbone, aux deux Tourterelles.

M. DC. XXXXIX.
Auec Permiſsion.

1558

175

COURRIER
EXTRAORDINAIRE
DE
HARRANCVE

LA HARANGVE DV COVRIER EXTRAORDINAIRE ENVOYEE PAR N. S. P. LE PAPE à la Reine Regente.

MADAME,

Sa SAINTETE' se trouuant informée des pernicieux Conseils des Ministres de vostre Estat, & preuoyant les funestes euenemés que leur malice pourroit causer, à creu vous deuoir aduertir par des sentimens tres salutaires pour le repos vniuersel de vostre Royaume; Et representer à vostre Majesté, qu'vne ame genereuse ne se doit jamais soumettre aux volontés d'autruy, que son discours ne se soit premierement soumis à sa raison; par ce que l'obeïssance que l'on rend à cette maistresse de nos actions,

couronne ceux qu'elle captiue : au lieu que si l'on suit seulement les mouuemens des autres, bien souuent la Couróne & le Sceptre des Roys ne seruent que pour honorer le triomphe de leurs ennemis. La parfaite connoissance que toute la terre à de la puissance de vostre Genie, nous fait croire dans cette conjoncture, que vostre Majesté n'eut pas le temps de considerer les raisons malicieuses de vos Ministres, lors qu'ils vous persuadent de rauir à vostre peuple leur sacré Tresor, ny le prejudice qu'il pouuoit aporter à l'excelence de vostre vertu, puis que s'estant toûjours maintenuë dans son integrité, elle semble auoir esté blessée dans cette rencontre, par le refus que vostre Majesté fit de l'equité & de la justice, qui luy donnent beaucoup plus dauãtage que la fortune ; par ce que celle-cy en luy donnant la Couronne ne pare que de cendres, lors que la reputation meurt auec le corps, au lieu que l'autre en donnant le merite fait viure toûjours, & ne peut succomber aux funestes necessités de la mort ; ce n'est pas seulement par la fourberie de leurs auis qu'ils ont fait injure à vostre Majesté, mais bien lors qu'ils en ont temerairement tanté l'execution, & ils vous ont voulu priuer du plus noble droit qui vous fait Reine, en vous ostant le moyen de commander à des personnes libres & volontaires, se persuadans

qu'il ſuffiſoit de regner, ou par la force ou par la puiſſance. Mais ſouuenés vous, s'il vous plaiſt, MADAME, que ceux qui tiennent les autres à la chaiſne ſont bien ſouuent les plus captifs, d'autant que la crainte d'vne rebellion leur oſte la liberté; & ſi vous experimentés maintenant cette verité, ſçachés s'il vous plaiſt que vos ſujets apres auoir perdu tous leurs biens n'ont pû ſouffrir qu'on leur aye voulu rauir ce pretieux gage, qu'ils tiẽnent par participation de la Diuinité; D'ou nous pouuons conclure que les precipités ſentimens de vos turbulans Miniſtres cauſent preſentement vn dommage plus cruel dans voſtre Royaume, qu'vne contagion eſchaufée, puis qu'il n'y a pas vne ſeule perſonne qui ne ſoit dangereuſement alterée. Voſtre Majeſté meſme, s'il m'eſt permis de le dire, ſe trouue contrainte dãs cette occaſion d'imiter ceux qui cueillẽt les fruits auant que d'eſtre meurs, puis qu'elle eſt priuée du ſuccés fauorable qu'elle eſperoit de ſes entrepriſes. Ou ie vous prie de conſiderer que ces foibles eſprits ont là de tres mauuaiſes productions pour s'eſtre trop haſtés; puis qu'au lieu d'vne heureuſe fecondité, tout leur deſſein ne ſe terminera qu'à des auortons, & à vn effort inutile. Toute la France deplore, MADAME, que vous vous y trouuiés par vne bonté ſans eſgalle inſenſiblement engagée; & que cette ge-

nerosité que vous aués toujours témoignée dans vos resolutions se soit laissée prendre aux fourberies d'vn esprit dissimulé, neâtmoins le temps n'est pas encore trop court pour dessiller vos yeux, & pour faire cónoistre à vos sujets, que si ce ruse à voulu tromper vos sentimens, vous aués eu assés de forçe pour y resister, & pour conuaincre sa malice, agissés seulement en Souueraine, & non pas en intereſſée, conserués ce noble auantage de regner par la douceur & non pas par la force, de crainte que vous ne vous trouuiés commander par ce moyen à des rebelles, & non pas à des sujets libres & obeïssans; Apres quoy vous vous deués souuenir, MADAME, que l'illustre qualité de Regente misericordieuse ne vous donnera pas moins de titres par excellence apres vostre mort, qu'elle atache maintenant de pierres pretieuses à vostre Couronne; c'est cette merueilleuse vertu qu'on a toûjours reconnuë en vous, comme dans son principe, qui donne quelque consolation à vos sujets affligez, & qui leur fait esperer quelque soulagement dans leurs souffrances; sçachans bien que vous n'ignorés pas que la paix & l'vnion, sont la recompense des ames bien-heureuses, & que vous aués trop de vertu, pour permettre la destruction de vostre Royaume, qui en est infallible par la durée de cette diuision.

Toutes ces considerations, MADAME, sont trop Chrestiennes & trop equitables, pour estre refusées, & vous aymés trop la paix pour soufrir plus long-temps ce desordre: banissés s'il vous plaist ces pestes, ces esprits gangreinés qui l'entretiennent, & qui comme de Sangsuës sont rauis de se nourir du sang qu'vne guerre malheureuse fait espandre, & donnés s'il vous plaist la guarison à tout vostre peuple malade, qui vous la demande par vne soumission glorieuse & volontaire, & par les vœus qu'il vous proteste de faire pour vostre prosperité (si vous le deliurés des persecutiõs d'vn tiran sans exemple;) Vous n'en sçauriés douter, MADAME, puis que le nom de protecteur est vn nom de justice, qui fait donner des benedictions eternelles à celuy qui les porte: Vos sujets sont trop raisonnables pour oublier vn si souuerain bien, & pour ne pas continuer leurs prieres: ç'a esté cet vnique motif qui à obligé sa Sainteté de m'ẽuoyer vers vostre Majesté pour luy faire ses justes remontrances, & pour luy demander la paix pour tout le Royaume: I'espere que ma delegation ne sera point inutille, & que vous ne me refuserés pas, ce que le Ciel, sa Sainteté, vos Sujets, & vostre propre conscience vous demandent.